

## Séance du conseil municipal du mercredi 28 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi vingt-huit avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Etaient présents :** M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Caroline GAINOT, 1<sup>ère</sup> adjointe - M. Jérôme LEGOFF, 2<sup>ème</sup> adjoint - Mme Jacqueline PLANCHOT, 3<sup>ème</sup> adjointe - M. Loïc MAUFRAIS, 4<sup>ème</sup> adjoint - Mme Morgane BERNARD, 5<sup>ème</sup> adjointe - M. Alain BRARD - M. Lawrence BARBIER - M. Fabrice ROTH (à partir de 18h55) - M. Vincent LAGOGUÉ - Mme Gaëlle JEANNE - Mme Carole VIVIER - M. Lionel MAUFRAIS - Mme Leila ELABDI - Mme Sophie DE COCK.

**Etaient absents :** Mme Christelle LEMAIRE - M. Jean-Pierre HÉNAFF - Mme Jessica CHÂTELET - M. Jacques BROSSARD.

**Pouvoirs :** Mme Christelle LEMAIRE à Mme Carole VIVIER,  
Mme Jessica CHÂTELET à M. Patrice GAUTIER,  
M. Jacques BROSSARD à Mme Leila ELABDI.

**Secrétaire de séance :** Mme Caroline GAINOT a été nommée secrétaire de séance.

Convocation en date du 20 avril 2021 et affichée à la porte de la Mairie le 20 avril 2021.  
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 28 avril 2021.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 14 avril 2021 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

### Délibération n° 2021-06-01

**Objet : Aménagement du centre-bourg : Demande de DSIL « Grandes priorités »**

**Vu** la délibération n° 2021-02-01 du 25 février 2021 validant l'Avant-Projet Sommaire (APS) et l'estimation financière du projet d'aménagement du centre-bourg et décidant de poursuivre les études de maîtrise d'œuvre ;

**Vu** l'appel à projets relatif à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local « Grandes Priorités » et ses annexes ;

**Considérant** que le projet d'aménagement du centre-bourg (tranche ferme) est actuellement en phase Avant-Projet Définitif (AVP) ;

**Vu** le plan de financement prévisionnel suivant :

| DEPENSES                                                                             | Montant             |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Relevés géomètre                                                                     | 5 780,00 €          |
| Maîtrise d'œuvre (études TF+TC - travaux TF)                                         | 52 847,00 €         |
| Travaux tranche ferme<br>dont 59 650 € de travaux pour le pôle d'échanges multimodal | 810 255,00 €        |
| Diagnostic Amiante-HAP enrobés                                                       | 1 120,00 €          |
| <b>TOTAL HT</b>                                                                      | <b>870 002,00 €</b> |

| RECETTES                                | Montant             |
|-----------------------------------------|---------------------|
| Conseil départemental (voirie D2 - D35) | 42 000,00 €         |
| Dinan agglomération (mobilités)         | 35 000,00 €         |
| Région Bretagne (AAC bourgs ruraux)     | 450 000,00 €        |
| ETAT DSIL 2021                          | 169 001,60 €        |
| Autofinancement de la commune           | 174 000,40 €        |
| <b>TOTAL HT</b>                         | <b>870 002,00 €</b> |

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la DSIL 2021 « Grandes Priorités – Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements » de **169 001,60 €** pour le projet d'aménagement du centre-bourg.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 13, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 4** (M. Jacques BROSSARD - M. Lionel MAUFRAIS - Mme Leila ELABDI - Mme Sophie DE COCK)),

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel du projet d'aménagement du centre-bourg,
- **SOLLICITE** une DSIL 2021 « Grandes Priorités – Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements » de **169 001,60 €** pour ce projet,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette affaire.

~~~~~

**Délibération n° 2021-06-02**

**Objet : Chaufferie bois : Demande de DSIL « Grandes priorités »**

**Vu** la délibération n° 2020-10-02 du 25 novembre 2020 validant l'étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois et autorisant le Maire à lancer la consultation des entreprises pour le recrutement d'un maître d'œuvre ;

**Vu** la délibération n° 2020-04-02 du 10 mars 2021 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois ;

**Considérant** que le projet de création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur est actuellement en phase Esquisse (ESQ) ;

**Vu** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	Montant
Maîtrise d'œuvre + OPC	33 370.00 €
Travaux	330 000.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>363 370.00 €</b>
RECETTES	Montant
Aide au réseau de chaleur - PLAN BOIS REGION	43 600.00 €
Aide à la chaufferie bois - PLAN BOIS REGION	37 800.00 €
Subvention AAC- FNADT - ETAT	114 000.00 €
DSIL 2021 - ETAT	95 296.00 €
Autofinancement de la commune	72 674.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>363 370.00 €</b>

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la DSIL 2021 « Grandes Priorités – Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables » de **95 296,00 €** pour le projet de création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 13, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 4** (M. Jacques BROSSARD - M. Lionel MAUFRAIS - Mme Leila ELABDI - Mme Sophie DE COCK)),

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel du projet de création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur,
- **SOLLICITE** une DSIL « Grandes Priorités – Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables » de **95 296,00 €** pour ce projet,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette affaire.

~~~~~

### **Délibération n° 2021-06-03**

**Objet : Aménagement du centre-bourg : Demande de subvention à la Fondation Breizh Biodiv**

**Considérant** qu'en application des objectifs de la Breizh Cop, les élus du Conseil Régional de Bretagne ont approuvé en juillet 2020 l'engagement « biodiversité et ressources » qui précise l'action de la Région pour préserver les milieux, la qualité de l'eau et les ressources naturelles ;

**Considérant** qu'en décembre 2020, la Région a initié la Fondation Breizh Biodiv dédiée au financement de projets à fort impact socio-environnemental, ouverte à la participation de différentes parties prenantes (collectivités, entreprises, associations, particuliers) afin de démultiplier les capacités d'investissement sur le territoire régional. Ce nouvel outil a vocation à financer des actions d'intérêt général menées localement en faveur de la préservation de la nature ;

**Vu** le premier appel à projets et à expérimentations de la Fondation Breizh Biodiv sur la thématique « Biodiversité et forêt » construit autour de trois axes :

- 1- Le développement des puits de carbone avec des projets de plantations forestières durables et résilientes,
- 2- La préservation et la restauration de la biodiversité en forêt,
- 3- L'adaptation au changement climatique avec des projets en faveur de l'arbre en ville et la lutte contre les îlots de chaleur urbain ;

**Vu** le cahier des charges de l'appel à projets et à expérimentations ;

**Vu** la délibération n° 2021-02-01 du 25 février 2021 validant l'Avant-Projet Sommaire (APS) et l'estimation financière du projet d'aménagement du centre-bourg et décidant de poursuivre les études de maîtrise d'œuvre ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention de 30 000 € à la Fondation Breizh Biodiv dans le cadre du projet d'aménagement du centre-bourg au titre de la végétalisation et de la désimperméabilisation des espaces publics ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 17, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **SOLLICITE** une subvention de 30 000 € à la Fondation Breizh Biodiv dans le cadre du projet d'aménagement du centre-bourg au titre de la végétalisation et de la désimperméabilisation des espaces publics,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette affaire.

~~~~~

### Délibération n° 2021-06-03

#### Objet : Révision des tarifs de cantine

**Vu** l'article R531-52 du Code de l'Education qui dispose que « les tarifs de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, des écoles élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge » ;

**Vu** l'article R531-53 du Code de l'Education qui dispose que « les tarifs mentionnés à l'article R531-52 ne peuvent, y compris lorsqu'une modulation est appliquée, être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service » ;

**Considérant** que les tarifs de cantine n'ont pas été révisés depuis 2015 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 17, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **FIXE** les tarifs de cantine suivants :

<b>ECOLE PRIVÉE</b>	<b>Maternelle</b>	<b>Elémentaire</b>
<b>Commune</b>	3.65 €	3.65 €
<b>Hors Commune</b>	3.91 €	3.91 €
<b>COLLÈGE PRIVÉ</b>		
<b>Commune</b>	3.91 €	
<b>Hors Commune</b>	4.33 €	
<b>ADULTE</b>		
<b>Adulte</b>	4.33 €	

- **FIXE** le tarif de **1.00 €** pour l'accueil d'un élève autorisé à apporter son propre repas à la cantine (uniquement en cas d'allergie alimentaire et sur présentation d'un certificat médical),
- **PRÉCISE** que ces tarifs sont applicables **à compter de la rentrée scolaire 2021-2022**,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Trésorière de Dinan.

~~~~~

### Délibération n° 2021-06-04

#### Objet : Fixation des tarifs de photocopies

**Considérant** la nécessité de fixer des tarifs de photocopies ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 17, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **FIXE** les tarifs de photocopies suivants :

| Type                             | Prix   |
|----------------------------------|--------|
| A4 <b>simple</b> noir&blanc      | 0.30 € |
| A4 <b>simple</b> couleur         | 0.40 € |
| A4 <b>recto/verso</b> noir&blanc | 0.35 € |
| A4 <b>recto/verso</b> couleur    | 0.45 € |

| Type                             | Prix   |
|----------------------------------|--------|
| A3 <b>simple</b> noir&blanc      | 0.40 € |
| A3 <b>simple</b> couleur         | 0.50 € |
| A3 <b>recto/verso</b> noir&blanc | 0.45 € |
| A3 <b>recto/verso</b> couleur    | 0.55 € |

- **PRÉCISE** que ces tarifs sont applicables **à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021**,
- **DIT** que l'encaissement de la recette se fera via la régie « Mairie »,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Trésorière de Dinan.

~~~~~

### Délibération n° 2021-06-06

#### Objet : Fixation des tarifs du séjour de vacances - été 2021

**Vu** le projet de séjour pour l'été 2021 :

- Francofolies à La Rochelle (comprenant également le transport, la restauration et l'hébergement en camping)
- Du 11 au 16 juillet 2021
- Pour les jeunes de 14 à 17 ans
- 12 places ;

**Vu** le coût prévisionnel de ce séjour : 3 964 € ;

**Considérant** la participation financière de la CAF22 : 1 395 € ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs du séjour.

*M. Fabrice ROTH entre en séance à 18h55 et prend part aux délibérations et au vote.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **FIXE** les tarifs du séjour de la manière suivante :

	Quotient familial < 600 €	Quotient familial entre 600 € et 900 €	Quotient familial > 900 €
<b>Commune</b>	90 €	100 €	110 €
<b>Hors Commune</b>	120 €	130 €	140 €

- **DIT** que l'encaissement de cette recette se fera via la régie « Service Jeunesse »,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Trésorière de Dinan.



communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret.

Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants » ;

**Vu** le rapport d'activités et de développement durable de Dinan Agglomération au titre de l'année 2019 ;

**Ayant entendu** la présentation du rapport par Monsieur le Maire ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** du rapport d'activités et de développement durable de Dinan Agglomération au titre de l'année 2019,
- **DIT** que ce rapport sera mis à disposition du public.

~~~~~

#### **Délibération n° 2021-06-09**

**Objet : Dinan Agglomération : Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2019**

**Vu** l'article L2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, qui dispose que « Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration sont fixés par décret.

Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants » ;

**Vu** le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de Dinan Agglomération au titre de l'année 2019 ;

**Ayant entendu** la présentation du rapport par Monsieur le Maire ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de Dinan Agglomération au titre de l'année 2019,
- **DIT** que ce rapport sera mis à disposition du public.

~~~~~

**Délibération n° 2021-06-10****Objet : Dinan Agglomération : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de gestion des déchets (RPQS) 2019**

**Vu** la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D2224-3 ;

**Vu** le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

**Considérant** que la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés est exercée par Dinan Agglomération ;

**Considérant** que l'élaboration du rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services aux usagers ;

**Considérant** que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets au titre de l'année 2019 a été adopté par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération le 6 février 2021 après présentation auprès des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

**Ayant entendu** la présentation du rapport par Monsieur le Maire ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets au titre de l'année 2019,
- **DIT** que ce rapport sera mis à disposition du public.

~~~~~

**Délibération n° 2021-06-11****Objet : Mise en place de l'espace France Services : demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR).**

**Vu** le projet de mise en place d'un espace France Services au sein de la mairie d'Évran ;

**Vu** le plan de financement prévisionnel du projet :

| DEPENSES                                                 |                   |                   | RECETTES                                                                                                      |                             |                   |
|----------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| Intitulé                                                 | Montant € HT      | Montant € TTC     | Intitulé                                                                                                      | Modalités                   | Montant           |
| Borne tactile PMR                                        | 3 220.00 €        | 3 864.00 €        | DETR 2021<br><i>Projets visant à maintenir et à développer les services publics notamment en milieu rural</i> | Taux : 40 % des dépenses HT | 3 030.66 €        |
| Ecran, webcam et enceinte pour bureau de confidentialité | 386.00 €          | 463.20 €          |                                                                                                               |                             |                   |
| Vidéoprojecteur                                          | 700.00 €          | 840.00 €          |                                                                                                               |                             |                   |
| Signalétique intérieure et extérieure                    | 275.00 €          | 330.00 €          |                                                                                                               |                             |                   |
| Téléphone portable                                       | 123.31 €          | 147.97 €          |                                                                                                               |                             |                   |
| Sonnette sans fil (x2)                                   | 66.50 €           | 79.80 €           |                                                                                                               |                             |                   |
| Tableau blanc                                            | 65.83 €           | 79.00 €           |                                                                                                               |                             |                   |
| Ordinateur portable, souris, station d'accueil           | 2 740.00 €        | 3 288.00 €        | Autofinancement                                                                                               |                             | 6 061.31 €        |
| <b>TOTAL</b>                                             | <b>7 576.64 €</b> | <b>9 091.97 €</b> | <b>TOTAL</b>                                                                                                  |                             | <b>9 091.97 €</b> |

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une DETR 2021 de 3 030,66 € au titre des « Projets visant à maintenir et développer les services publics notamment en milieu rural » ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel du projet de mise en place de l'espace France Services au sein de la mairie d'Évran,
- **SOLLICITE** une DETR 2021 de 3 030,66 € au titre des « Projets visant à maintenir et développer les services publics notamment en milieu rural »,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette affaire.

~~~~~

#### **Délibération n° 2021-06-12**

**Objet : Aménagement du bourg : travaux d'effacements de réseaux, télécommunications et éclairage public « Rue des écoles et Boulevard Ernest Gaultier » - Etude sommaire du SDE22**

**Vu** le courrier du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22) en date du 17 décembre 2020 ;

**Vu** l'étude sommaire du projet d'effacements des réseaux « Rue des écoles et Boulevard Ernest Gaultier » réalisée par le SDE22 ;

**Considérant** qu'afin de garantir le démarrage des travaux en fin d'année 2021, le SDE22 doit réaliser les études définitives ;

**Considérant** que la commune a transféré la compétence de base électricité au SDE22 ;

**Vu** le règlement financier du SDE22 approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet d'effacements des réseaux et ses modalités de financement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **APPROUVE** le projet d'effacement des réseaux basse tension « Rue des écoles et Boulevard Ernest Gaultier » présenté par le SDE22 pour un montant estimatif de **75 000 € TTC** et la participation financière de la commune, calculée sur la base de l'étude sommaire, d'un montant de **25 000 €**,
- **APPROUVE** le projet d'aménagement de l'éclairage public présenté par le SDE22 pour un montant estimatif de **103 680 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie) et la participation financière de la commune, calculée sur la base de l'étude sommaire, d'un montant de **62 400 €**,
- **APPROUVE** le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques présenté par le SDE22 pour un montant estimatif de **19 800 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie) et la participation financière de la commune,

calculée sur la base de l'étude sommaire, d'un montant de **19 800 €** (*Orange est le maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturés à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme*),

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette affaire.

~~~~~

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.**

~~~~~

*Délibérations prises lors de la séance du conseil municipal du 28 avril 2021 : n° 2021-06-01, 2021-06-02, 2021-06-03, 2021-06-04, 2021-06-05, 2021-06-06, 2021-06-07, 2021-06-08, 2021-06-09, 2021-06-10, 2021-06-11 et 2021-06-12.*

M. Patrice GAUTIER	Mme Caroline GAINOT	M. Jérôme LEGOFF
Mme Jacqueline PLANCHOT	M. Loïc MAUFRAIS	Mme Morgane BERNARD
M. Alain BRARD	M. Lawrence BARBIER	<i>Absente</i> Mme Christelle LEMAIRE
M. Fabrice ROTH	M. Vincent LAGOUE	<i>Absent</i> M. Jean-Pierre HÉNAFF
Mme Gaëlle JEANNE	Mme Carole VIVIER	<i>Absente</i> Mme Jessica CHÂTELET

<i>Absent</i> M. Jacques BROSSARD	M. Lionel MAUFRAIS	Mme Leila ELABDI
Mme Sophie DE COCK		

**Affiché le :**